



CPA

Expert-comptable

*Inscrit au Tableau du Conseil de l'Ordre
de la Région de Nouvelle Aquitaine*

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Grande Aquitaine

Bernard-Sylvain Poussou

BSP@cpanet.fr

BALLET BIARRITZ

Association à but non lucratif
régie par la Loi de 1901
Siège social : 23, avenue Foch
64200 – BIARRITZ

BALLET BIARRITZ

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association BALLET BIARRITZ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activités et de gestion et des autres documents adressés aux Membres.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration sur la situation morale et financière adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

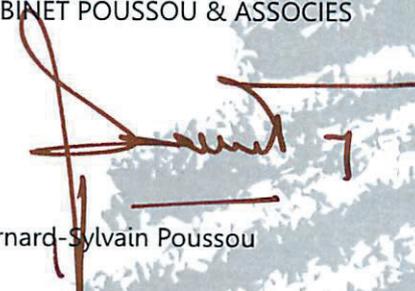
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bayonne , le 24 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Grande Aquitaine

CABINET POUSSOU & ASSOCIES



Bernard-Sylvain Poussou



malandain
ballet | biarritz
centre chorégraphique national
gare du midi - 23, avenue foch
f - 64200 biarritz
tél. + 33 (0)5 59 24 67 19
fax +33(0)5 59 24 75 40
www.malandainballet.com
N° SIRET : 419 590 344 00018
N° INTR : FR 07 419 590 344



MME CATHERINE PEGARD
Présidente CCn MBB

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	53 846	29 469	24 376	35 982	11 606-	32.26-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	743 905	500 752	243 153	303 952	60 798-	20.00-	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières⁽¹⁾							
Participations et Créances rattachées	6 269		6 269	5 827	442	7.59	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I	804 020	530 221	273 799	345 761	71 962-	20.81-	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	37 724	26 625	11 099	15 146	4 047-	
	Créances⁽²⁾						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	184 825		184 825	310 415	125 590-	40.46-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	524 331		524 331	440 139	84 192	19.13
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	948 476		948 476	1 064 203	115 727-	10.87-
Charges constatées d'avance	34 192		34 192	20 660	13 532	65.50	
Total II	1 729 548	26 625	1 702 923	1 850 564	147 640-	7.98-	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunt ^(III)						
	Primes de remboursement des emprunt ^(IV)						
	Ecarts de conversion actif ^(V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 533 568	556 846	1 976 722	2 196 325	219 603-	10.00-	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12 31/12/2022	12 Euros	12 %
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	676 069	757 993	81 924-	10.81-	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	28 288	81 924-	110 212	134.53	
Situation nette (sous total)	704 357	676 069	28 288	4.18	
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	42 855	54 855	12 000-	21.88-	
Provisions réglementées					
Total I	747 212	730 924	16 288	2.23	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	45 000		45 000	
Total II	45 000		45 000		
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	83 977	102 140	18 163-	17.78-
Total III	83 977	102 140	18 163-	17.78-	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	251 352	392 397	141 045-	35.94-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	273 134	341 438	68 304-	20.00-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	360 672	378 523	17 851-	4.72-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 044	2 770	274	9.89
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance	212 332	248 133	35 801-	14.43-	
Total IV	1 100 533	1 363 261	262 727-	19.27-	
	Ecarts de conversion passifs (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 976 722	2 196 325	219 603-	10.00-	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

888 202 1 115 128

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation(1)						
Cotisations				80	80-	100.00-
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	2 737		3 054		317-	10.37-
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	2 196 612		2 218 058		21 446-	0.97-
Parrainages	77 682		40 000		37 682	94.20
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	3 265 856		3 269 689		3 833-	0.12-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	50 389		110 269		59 880-	54.30-
Utilisations des fonds dédiés			77 539		77 539-	100.00-
Autres produits	429 325		293 222		136 103	46.42
Total I	6 022 601		6 011 911		10 690	0.18
Charges d'exploitation(2)						
Achats de marchandises				9 706	9 706-	100.00-
Variation de stock	4 047		7 266-		11 314	155.70
Autres achats et charges externes	2 373 940		2 684 023		310 083-	11.55-
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	146 077		131 724		14 354	10.90
Salaires et traitements	2 225 020		2 064 914		160 106	7.75
Charges sociales	907 481		797 387		110 094	13.81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	108 635		87 251		21 384	24.51
Dotations aux provisions	15 000		97 140		82 140-	84.56-
Reports en fonds dédiés	45 000				45 000	
Autres charges	137 694		170 822		33 128-	19.39-
Total II	5 962 895		6 035 699		72 804-	1.21-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	59 707		23 788-		83 494	351.00

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12 31/12/2022	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 071	576	1 495	259.62
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change		2	2-	100.00-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2 071	578	1 493	258.22
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	3 361	4 426	1 065-	24.06-
Différences négatives de change	49	238	189-	79.37-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	3 410	4 664	1 254-	26.89-
2. Résultat financier (III-IV)	1 339-	4 086-	2 747	67.23
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	58 368	27 874-	86 241	309.40
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	3 155	8 959	5 803-	64.78-
Sur opérations en capital	12 208	5 145	7 063	137.28
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	15 364	14 104	1 260	8.93
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	45 261	68 154	22 893-	33.59-
Sur opérations en capital	183		183	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	45 444	68 154	22 710-	33.32-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	30 080-	54 050-	23 970	44.35
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	6 040 036	6 026 593	13 443	0.22
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	6 011 748	6 108 517	96 769-	1.58-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	28 288	81 924-	110 212	134.53

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	175	125	186	036	10 911-	5.86-
Bénévolet	92	925	49	199	43 726	88.88
TOTAL	268	050	235	235	32 815	13.95
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	175	125	186	036	10 911-	5.86-
Prestations en nature						
Personnel bénévole	92	925	49	199	43 726	88.88
TOTAL	268	050	235	235	32 815	13.95



ASSOCIATION BALLETT BIARRITZ

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

SOMMAIRE

1- Objet social de l'Association	page 1
2- Faits caractéristiques de l'exercice	
A- Crise sanitaire	page 2
B- Conditions particulières	page 2
C- Méthodologie	page 2
D- Règles et Méthodes comptables	page 3
E- Permanence des méthodes	page 3
3- Postes du bilan	
A- Actifs Immobilisés	
➤ Etat des immobilisations	page 4
➤ Etat des amortissements	page 4
➤ Ventilation des dotations	page 5
➤ Evaluation des titres	page 6
B- Actifs circulants	
➤ Etat des stocks et dépréciations	page 7
➤ Dépréciation des créances	page 7
C- Fonds Associatifs	
➤ Fonds dédiés	page 8
➤ Tableau de variation des Fonds Dédiés	page 9
➤ Tableau des Fonds Propres	page 10
D- Provisions	
E- Etat des créances et des dettes	pages 11 et 12
4- Compte de Résultat	
A- Ventilation du chiffre d'affaires	page 13
B- Contributions volontaires	page 13bis-13ter
C- Subventions	page 14
D- Honoraires Commissaire aux comptes	page 14
5- Engagements hors bilan	
Engagement de retraites et avantages assimilés	page 15

1- Objet social

L'objet social de l'Association Ballet Biarritz est décrit ainsi dans les statuts :

La conception, la conduite et le développement d'actions en faveur de l'art chorégraphique sur le plan local, régional, national et international

Les activités concernent en particulier :

- La création chorégraphique
- La diffusion des créations
- Les actions de sensibilisation et de formation

Les organes statutairement compétents de l'association ont fixé différents objectifs pour œuvrer à la réalisation de l'objet social.

Ces objectifs constituent le « projet de l'association » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans les fonds propres.

2- Faits caractéristiques de l'exercice

A- Crise sanitaire COVID-19

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

Les années 2020 et 2021 ont été fortement impactées par l'évènement COVID-19 et cet impact a fait l'objet d'un paragraphe dédié dans l'annexe comptable 2021.

En 2022, le Ballet a repris son activité habituelle, il n'a pas reçu d'aide du Fonds de Solidarité COVID 19 et l'aide au paiement URSSAF est soldée sur cet exercice.

Le résultat comptable constatait un déficit de 81.293,85€

L'année 2023 est une année de fonctionnement classique qui se solde par un bénéfice de 28.287,77€

Total du bilan : 5.988.624,88€

Total des produits d'exploitation : 5.988.624,88€

B- Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général,

Ainsi que du règlement ANC N°2018-06 du 5-12-2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

C- Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3- POSTES DU BILAN

A- Actifs immobilisés

➤ Etat des immobilisations

	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	52 346		1 500
Installations techniques, Matériels et outillage industriel	118 455		574
Matériel de transport	387		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	107 518		7 201
Matériel technique spectacle et autres matériels techniques	482 959		27 138
Immobilisations corporelles en cours			
TOTAL	709 319		34 913
Autres participations	5 827		442
TOTAL	5 827		442
TOTAL GENERAL	767 492		36 856

	Diminution		Valeur brute Fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine Fin d'exercice
	Poste à poste	Cessions		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			53 846	53 846
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			119 029	119 029
Matériel de transport			387	387
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		326	114 393	114 393
Matériel technique spectacle et autres matériels techniques			510 096	510 096
Immobilisations corporelles en cours			0	
TOTAL		326	743 905	743 905
Autres participations			6 269	6 269
TOTAL			6 269	6 269
TOTAL GENERAL		326	804 020	804 020

➤ Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montants	Dotations	Diminutions	Montant fin D'exercice
	Début d'exercice	De l'exercice	Reprises	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	16 363	13 106		29 469
Installations techniques, matériel et outillage industriel	60 781	11 995		72 776
Matériel de transport	387			387
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	56 468	21 144	143	77 469
Matériel techn spectacle et autres matériels techniques	287 730	62 390		350 120
TOTAL	405 366	95 529	143	500 752
TOTAL GENERAL	421 729	108 635	143	530 221

➤ Ventilation des dotations

Ventilation des dotations De l'exercice	Amortissements Linéaires	Amortissements Dégressifs	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	13 106			
Installations techniques matériel et outillage Industriel	11 995			
Mat de bureau informatique Mobilier	21 144			
Mat technique spectacle et autres mat techn	62 390			
TOTAL	95 529			
TOTAL GENERAL	108 635			

➤ Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

➤ Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

B- Actifs circulants

➤ Etat des stocks et dépréciations

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de L'exercice	Au début De l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	37 723	41 771		4 048
Approvisionnement				
TOTAL	37 723	41 771		4 048
Production				
Production en cours				

- Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

- Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Tableau de dépréciation des actifs

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Dépréciation Début de l'ex	Augmentation Dotation de l'ex	Diminutions Reprises de l'ex	Dépréciation Fin de l'exercice
Stocks	26 625			26 625
Créances				
Autres				

Note : Le montant de la dépréciation client sur l'annexe 2020 diffère du montant porté au bilan 2020

Le montant à l'ouverture de l'annexe 2021 diffère donc de la dépréciation de fin d'exercice sur l'annexe 2020

Annexe 2020 : 32 152

Bilan 2020 : 33 492

C- Fonds Associatifs

➤ Les fonds dédiés

Les sommes inscrites en fonds dédiés correspondent soit à la part non consommée s'il s'agit d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution, soit à la part non consommée de la partie rattachée à l'exercice s'il s'agit d'une convention pluriannuelle.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat et comptabilisées au fur et à mesure de leur utilisation, poste « Utilisation des Fonds dédiés » dans les produits d'exploitation.

En 2022 la totalité des Fonds dédiés avait été affectée au compte 789400 Utilisation des Fonds Dédiés.

En 2023, une quote-part de la subvention Mécénat Foriel pour le concours Jeunes Chorégraphe pour la période 2024 pour un montant de 45.000€

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

Variation des Fonds Dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'ex	
			Montant global	Dont Rembours.		Montant global	Dont Fonds dédiés
Subventions d'exploitation							
Mécénat	0					45000	45000
Contributions financières d'autres org.							
	0						
TOTAL	0					45000	45000

➤ Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation Du résultat	Augmentation	Diminution Ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	757 993			81 924	676 069
Excédent ou déficit de l'exercice	-81 294		110 212		28 288
Situation nette	676 068		110 212	81 924	704 356
Subvention d'investissement	54 855			12 000	42 855
TOTAL	730 924		110 212	93 924	747 212

D- Provisions

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Provision au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Provision à la fin De l'exercice
Fonds dédiés				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	102 140	15 000	33 163	83 977

La provision pour fluide 2023 est constatée pour un montant équivalent à 2022, soit 15.000€

C- Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au Plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 84 8 2 5	1 84 8 2 5	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 9 8 7	2 9 8 7	
Taxe sur la valeur ajoutée	117 199	117 199	
Divers, état et autres collectivités publiques	4 0 0 0	4 0 0 0	
Débiteurs divers	3 9 1 8 3 0	3 9 1 8 3 0	
Charges constatées d'avance	34 1 9 2	34 1 9 2	
TOTAL	7 3 5 0 3 3	7 3 5 0 3 3	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes Ets crédit à plus de 1 an à l'origine	251 352	133 172	117 640	
Fournisseurs et comptes rattachés	273 134	273 134		
Personnel et comptes rattachés	122 263	122 263		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	202 835	202 835		
Taxe sur la valeur ajoutée	12 643	12 643		
Autres impôts taxes et assimilés	23 376	23 376		
Autres dettes	3 044	3 044		
Produits constatés d'avance	212 332	212 332		
TOTAL	1 100 533	982 893	117 640	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	141 045			

4 – COMPTE DE RESULTAT

A- Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes de marchandises	2 7 3 7		2 7 3 7
Productions vendues			
* Biens			
* Services	1 851 445	422 849	2 274 294
Chiffre d'affaires net	1 854 182	422 849	2 277 031

B- Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (présentation pied du compte de résultat)

La réglementation comptable des associations définit la contribution volontaire en nature comme l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit (Regl ANC 2018-06 art 211-1)

Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mise à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mise à disposition de locaux ou de matériels, prêt à usage, fourniture gratuite de services

La valorisation des contributions volontaires est de :

- Démontrer, par la valorisation d'apports importants, l'autofinancement d'une partie de l'activité, le financement public s'en trouvant de fait atténué
- Souligner le dynamisme de l'association en mettant en évidence sa capacité à mobiliser des bénévoles et des prestations gratuites en nature
- Evaluer le poids financier du bénévolat, des dons et services en nature
- Identifier la dépendance au bénévolat, et en cas de diminution de cette aide, évaluer le besoin en financement supplémentaire

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire à une personne de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisées en charge à la date de signature de la convention ou des statuts si les deux conditions suivantes sont remplies :
 - La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité
 - L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions en nature
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme la valeur locative de mise à disposition de locaux.

Contributions volontaires en nature	
Bénévolat-Membres du conseil d'administration	92 925
Mairie de Biarritz-Mise à disposition de salles avec personnel technique- Tps d'Aimer	43 500
Mairie de Biarritz-Mise à disposition annuelle des locaux de la Gare du Midi et de l'entrepôt	82 815
Mairie de Biarritz- Appui logistique (aménagement, manutention, coopération service communication,)	17 900
Groupe CLIM- Mise à disposition de véhicules	6 500
Aéroport de Biarritz-Mise à disposition espaces publicitaires	6 000
COMPEX-Matériel thérapeutique	2 520
SOFITEL MIRAMAR-Accès espace Remise en forme danseurs	15 000
Champagne Laurent Perrier-offert Temps d'Aimer	890
TOTAL	268 050

C- Subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 286 000,00
SUBVENTIONS PROJETS	216 148,08
SUBVENTION FESTIVAL TEMPS D'AIMER	684 584,00
SUBVENTION AIDE A L'EMPLOI	92 147,48
SUBVENTION AIDE CHOMAGE PARTIEL	
SUBVENTION-FDS DE SOLIDARITE COVID-19	0
Total	3 278 879,56

D- Honoraires Commissaire aux Compte

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 6641,35€

4- Engagements hors bilan

➤ Retraites et pensions

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision mais ont été estimés selon la recommandation CNC 03-5-01 du 1^{er} avril 2003.

Un contrat d'assurance collective « Indemnités fin de carrière », spécifique aux associations, a été souscrit en décembre 2020 auprès de SOGECAP.

Ce contrat permet un abondement versé de façon unilatérale.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 63 ans
- Taux d'actualisation : 0.65%
- Taux d'augmentation annuel es salaires : 1.5%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise des probabilités de turn-over et une table de mortalité.

Les données actualisées au 31-12-2021 sont les suivantes :

- **Montant du Passif social IFC (DETTE ACTUARIELLE) au 31/12/2021 : 235 323 €**
- Valeur de votre contrat d'assurance au 30/11/2021 : 110 805 €
- Taux de couverture : 47,09%
- **Versement additionnel maximum sur l'exercice : 125 396 €**

Le premier versement a eu lieu en 2020 pour 105.000€ (cf. annexes 2020)

En 2021, un versement a été effectué pour 123.365,35€

En 2022, la préconisation de SOGECAP était de ne pas effectuer de versement.

En 2023, l'indemnité de départ à la retraite de Dominique Cordemans est versée pour un montant de 54.877,84€

La somme de 15.000€ diminuée des frais sur prime de 105€ est affectée par le Ballet au contrat d'assurance.

La situation globale du contrat au 31-12-2023 est valorisée à 203 139,82€